



CHARTRE WHATSAPP FRONTRUNNERS MARSEILLE

1) Publication, diffusion et acceptation de la charte WhatsApp

Les adhérents sont informés de l'existence d'une charte Whatsapp:

- disponible sur le site internet FRM
- lien vers la charte disponible dans les infos des groupe WhatsApp
- par mail en début de nouvelle saison sportive
- mail de bienvenue

A partir du moment où un adhérent s'exprime sur un groupe WhatsApp de l'association, il accepte tacitement d'en respecter la charte.

2) Fonctionnement des groupes WhatsApp

Le canal WhatsApp général

Y sont publiées les informations générales de l'association (convivialités, évènements etc...), hors informations des sections. Tous les adhérents y sont abonnés par défaut avec un accès en lecture seule. Seuls les membres du CD ont l'autorisation de publier sur ce canal.

Les canaux WhatsApp des sections:

Les adhérents sont abonnés par défaut aux canaux WhatsApp de la ou des sections auxquelles ils ont adhéré. Ces canaux servent essentiellement à l'organisation et au bon fonctionnement des séances d'entraînement (covoiturage, retard, empêchement, conseils, photos de la séance, commentaires, encouragements, félicitations, ressenti, ...). Les propos tenus sur ces canaux par nos adhérents doivent avoir un lien, de près ou de loin, avec les activités de la section. Dans le cas contraire, ces propos seront considérés comme "hors-sujet" et pourront être supprimés par les modérateurs.

Ces canaux ne sont pas à confondre avec des forums de discussion ou des pages Facebook.

Les canaux WhatsApp non officiels:

Les groupes WhatsApp non officiels sont hors périmètres de ce document, l'association ne pourra être tenue responsable des propos qui y sont échangés, la charte ne pourra pas y être diffusée car elle s'applique uniquement aux canaux officiels.

3) Les règles de gestion des groupes WhatsApp

Les référents des différentes sections sont les modérateurs des groupes WhatsApp de leur section, ils ont la responsabilité de leur modération.

Les modérateurs s'assurent en priorité que le contenu des messages soit conforme aux principes de la présente charte, les propos tenus doivent rester courtois, respectueux et surtout conformes aux lois en vigueur. Ils veillent aussi à y maintenir la bonne humeur et la bienveillance, l'image dégagée par les échanges de nos groupes WhatsApp doit refléter l'ambiance générale et les valeurs portées par notre association.

Les modérateurs des groupes WhatsApp se réservent donc le droit de refuser, de manière temporaire ou définitive, la participation d'un adhérent s'ils le jugent nécessaire, pour assurer la quiétude et les objectifs d'ambiance générale de nos lieux de discussion, d'effacer les messages qui ne correspondent pas aux règles établies.

Les modérateurs peuvent exclure du groupe WhatsApp de leur section un adhérent qui ne respecte pas la charte. Cette exclusion peut être temporaire ou définitive suivant la fréquence de ces manquements ou de leur gravité.

Avant de supprimer un message, les modérateurs gardent une copie d'écran des messages afin de les tenir à disposition des autres membres du CD. En effet, suivant la gravité des propos tenus par l'adhérent, par exemple s'ils vont à l'encontre des valeurs portées par l'association, le CD pourrait être amené à organiser une procédure disciplinaire, voire une procédure d'exclusion.

4) La charte

Les messages suivants seront supprimés :

- propos ne respectant pas les lois en vigueur en France.
- messages comportant des commentaires personnels ou ambigus sur l'apparence, la tenue ou la présentation d'un adhérent ;
- messages contenant des sous-entendus ou insinuations à connotation sexuelle, ou tout propos pouvant être vécu comme dégradant ou affectant pour un membre.
- propos diffamatoires, insultants, agressifs ou injurieux.
- harcèlement.
- propos racistes, xénophobes, homophobes, lesbophobes, transphobes, sérophobes, ou toute forme de discrimination liée à l'apparence physique.
- messages écrits en majuscule (les majuscules sont faites pour crier)
- messages à caractère politique, religieux.
- message assimilable à une publicité (les modérateurs n'auront pas à justifier l'appréciation du caractère publicitaire.).
- toute promotion pour un événement à caractère lucratif devra, préalablement à sa diffusion, recevoir la validation du président.
- messages à caractère mystique ou faisant du prosélytisme pour une secte.
- messages comprenant des appréciations ou des détails privés sur des adhérents de l'association, leurs proches ou leurs relations.
- messages inintelligibles.
- messages publiés de manière répétitive.
- images pornographiques.
- propos hors-sujet, les messages échangés sur les groupes WhatsApp des sections doivent avoir un lien avec l'association, aussi minime soit-il. Gardez en tête que nous sommes une association sportive LGBTQIA+.
- les propos visant à critiquer la modération.

5) Les adhérents doivent respecter les décisions des modérateurs

Si un message vous déplaît ou semble inciter à la polémique, n'y répondez pas au risque d'alimenter et d'aggraver la polémique, signalez-le aux modérateurs.

Ne vous substituez pas aux modérateurs pour rappeler des règles de bonne conduite ou remettre en place un intervenant, prévenez juste les modérateurs.

N'oubliez pas que la modération est un art difficile. Merci de respecter les décisions des modérateurs et d'être compréhensif avec eux, s'ils sont amenés à arbitrer des conflits ou effacer des messages.

Le Comité Directeur FrontRunners Marseille